Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260928-DELIB_2026_088-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-088

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 20 heures, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 septembre 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Reine LANNÉVAL RIVOAL, M. Sébastien PRAQUIN, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO.

Pouvoirs :

Mme Muriel LE PAGE donne pouvoir à M. Patrick LAMOUR,
M. Luc LESAGE donne pouvoir à M. Claude GUILLOU,
Mme Martine CLAUDEL donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU,
Mme Marie PERON donne pouvoir à Mme Sophie HELIAS,
M. Mikhaël POMMIER donne pouvoir à Mme Manon ROSARIO.

Secrétaire de séance : M. Nils GUILLOU

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 30 présents, 35 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 24 juin a été adopté par 35 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 1er octobre 2026 au 1er décembre 2026

CRÉATION D'EMPLOIS

Mme Sophie HELIAS, adjointe au Maire, expose :

OBJET DE LA NOTE :

Création d'emplois au tableau des emplois

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

Des évolutions organisationnelles nécessitent des créations d'emplois au tableau des emplois.
D'une part, au sein de la Maison de la petite enfance, un poste d'éducatrice de jeunes enfants est identifié sur le tableau des emplois par des missions complémentaires d'adjointe de Direction (à hauteur de 20%).
Afin de faire suite à la demande de l'agent de ne plus exercer ses missions complémentaires (en raison de projets personnels), il est proposé de créer un poste complémentaire d'EJE afin d'y positionner l'agent en question.
Compte tenu des travaux en cours au sein de la MPE et d'une possible réorganisation ultérieure, le poste d'EJE/adjoint de direction restera vacant pour le moment.
D'autre part, un agent actuellement en position de disponibilité pour convenances personnelles a demandé sa réintégration au sein des services de la Ville.
Compte tenu des besoins identifiés au sein du service bâtiment, du nombre d'agents actuellement en indisponibilité physique et aux difficultés de recrutement, il est proposé de créer un poste d'agent polyvalent bâtiment supplémentaire afin de réintégrer l'agent maintenu en disponibilité.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260928-DELIB_2026_088-DE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **33 voix POUR**
Mme PATY et M. LE CORRE s'étant absentés au moment du vote

- Décide de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants, catégorie A, Educateur de jeunes enfants à Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle, à temps complet, à compter du 17 septembre 2026.
- Décide de créer un poste d'agent polyvalent bâtiment, catégorie C, adjoint technique à adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet, à compter du 17 septembre 2026.

A Concarneau, le 1er octobre 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

